

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL

# Dérogation Véhicules de chantier sur RD 559

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la demande de l'entreprise CHAUSY.

Vu l'arrêté n° 24-0860 du 9 avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

VU l'arrêté départemental n°15-02801 de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal en date du 30 novembre 2015 réglementant la circulation des voies d'accès de la RD559.

Considérant que pour assurer le transport de l'enrobé noir à chaud par l'entreprise CAMBON sur la RD 559 du PR0+000 au PR1+320. il est nécessaire d'autoriser le passage du camion de chantier.

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac.

#### **ARRETE**

## Article 1:

L'entreprise CAMBON est autorisée à faire circuler du 11 juin au 12 juin 2024, le véhicule de chantier immatriculé FN 483 SA sur l'itinéraire suivant : RD 559 entre SAINT JACQUES DES BLATS et SAINT JACQUES du PR0+000 au PR1+320. Le poids lourd devra passer à 30 Km/h bien à l'axe de la chaussée,

## Article 2:

L'autorisation est donnée à titre exceptionnel pour le passage sur la RD 559 uniquement, pour le passage d'un camion de chantier précités sous la responsabilité l'entreprise CAMBON.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités
- Monsieur le directeur de l'entreprise CHAUSY
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie du Cantal
- Monsieur le Maire de SAINT JACQUES DES BLATS

AURILLAC, le 41/06 2024

Pour le Président du Conseil départemental, M. le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE.

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

Nº Immatriculation A. FN-483-5A

B. 13/02/2020

C.1 EURL CAMBON LAURENT

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VEHICULE

0.3

5 RTE DU PARAPLUTE

15250 NAUCELLES

D.1 MERCEDES BENZ D.2 C110D1NBB00XX

D.2.1

E. WD896423010401807 D.3 AROCS 44000 F.1 32000 F.2 32000 14320 G G.1 14245 BEN AMO 1.3 J N3 J. T CAM K e1\*2007/46\*0742\*15 P.6 34 P.3 G0 P.2 375 P.1 12809 U.1 104 5.2 S.1 2 0 V.9 595/2009\*2018/932EURO6 U.2 1200 V.7

X.1 VISITE AVANT LE 13/02/2021

Y.1 0 Y.2 0 Y.3 0 Y.4 0 Y.5 0 Y.6 0 Pour le ministre et par délégation. Le sous-directeur de la protection des uniques de la multe

2h

H 1 28/04/2020

Z.1 AUTRE F3 POSS : 250KG

Z.2

Z.3

Z.4

Zohelr BOUADUICHE

Certificat d'immatriculation

FN-483-SA

28/04/2020

20208465979

WD896423010401807

MERCEDES BENZ

EURL CAMBON LAURENT



COUPON DETACHABLE

2M04993307931

CRFRAFN483SA1WDB9642301040180752002134CAM<<< BEN<MERCEDES<BENZ<AROCS<<<<<2020BH6597984